

Présentation des Politiques/CDR gestionnaires ou secteurs rattachés à la politique

I. Politique Ressources Humaines

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

Dans un contexte inflationniste sans précédent depuis plus de 35 ans, la Collectivité européenne d'Alsace fait face à une augmentation importante des dépenses dans tous les domaines. Le budget des Ressources Humaines n'est pas épargné puisque l'Etat a décidé de mesures de revalorisation salariale pour limiter l'évolution du coût de la vie des agents publics. Le surcoût 2023 de ces mesures représente près de 10 M€ du fait du dégel du point d'indice (+ 5 % en 2 ans), des augmentations indiciaires des catégories C et B, de l'extension des accords du Ségur de la Santé et des ajustements successifs du SMIC. Afin de participer également au relèvement du pouvoir d'achat, le Président a accordé en 2023, comme en 2022, un CIA exceptionnel de 200 € au personnel.

Outre l'évolution incontestable des dépenses de personnel imposée par le Gouvernement, les Collectivités constatent de manière généralisée un fort turn-over et de nombreuses difficultés pour recruter. Attirer et fidéliser les agents devient primordial pour stabiliser les effectifs et ainsi préserver la continuité du service public.

Le principal enjeu des directions des ressources humaines sera d'assurer le renouvellement sur les 10 prochaines années de près de 30 % de l'effectif puisque la génération arrivée dans la fonction publique territoriale dans les années 1980 à la suite des lois de décentralisation va progressivement partir à la retraite.

Le renforcement de l'attractivité du secteur public passe inévitablement par le régime indemnitaire mais aussi par des avantages sociaux significatifs (participation employeur à la protection sociale complémentaire, titres restaurant, offres d'action sociale). De plus, on retrouve au cœur des préoccupations des nouvelles recrues les conditions de travail et la qualité de vie notamment l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle. Enfin au niveau étatique, la refonte des grilles indiciaires, la simplification de la titularisation et la facilitation aux carrières mixtes privé/public en cours de réflexion serviront à améliorer l'accès à la fonction publique et par conséquent sa visibilité et son image.

C'est dans ce climat complexe d'inflation et de crise des vocations que notre Collectivité poursuit sa construction et sa modernisation. La Direction des Ressources Humaines a pour objectif principal de créer les conditions propres à favoriser l'épanouissement et la sécurité des collaborateurs, leur montée en compétences et leur évolution professionnelle. Le personnel participe ainsi à la performance du Service Public Alsacien offert aux citoyens. La proximité, l'efficacité et la citoyenneté restent les valeurs phares du projet politique également traduites au niveau RH à travers les Lignes Directrices de Gestion, plan d'actions établi pour la période 2022 à 2027.

Un quart de ces actions est d'ores et déjà finalisé et vient participer à l'attractivité de la CeA et à la qualité de vie au travail des agents. On peut citer sur 2023 :

- L'ajustement du référentiel unique des métiers impliquant pour nombre d'agents une augmentation mensuelle de 15 à 50 € du régime indemnitaire socle.
- L'harmonisation du système de prime annuelle dorénavant appelé complément annuel de rémunération qui reprend le modèle le plus avantageux pour le personnel.
- Le lancement du baromètre social auprès de l'ensemble des agents dans une perspective d'amélioration globale des conditions de travail.

D'autres actions restent à déployer notamment :

- L'enrichissement de l'offre de service, en terme de digitalisation, proposée par la Direction des Ressources Humaines du fait de la mise en place progressive des différentes fonctionnalités du nouveau système d'information des ressources humaines installé à compter du 1^{er} janvier 2024.
- La contribution au projet d'administration avec notamment l'instauration d'un parcours d'intégration des nouveaux arrivants ainsi que d'un parcours de formation des nouveaux managers. La Direction des Ressources Humaines sera également amenée à accompagner les directions et les services dans la déclinaison à leur niveau du projet d'administration.

- Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences, la définition d'un référentiel des compétences avec des fiches métiers unifiées et la tenue de réflexions prospectives avec les directions sur les métiers en évolution.
- L'élaboration d'un plan de formation pluriannuel ambitieux pour les managers et les agents.
- L'établissement d'un nouveau plan égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2026.
- La création d'un plan séniors afin notamment de maintenir l'employabilité de nos agents en fin de carrière, de valoriser leurs compétences et d'en assurer le transfert puis de les accompagner au mieux vers la fin de leur activité professionnelle.
- Le développement d'une offre de service en conseil en organisation afin d'accompagner les directions en fonction de leurs besoins, l'expérimentation d'un dialogue de gestion et la pose de premiers jalons d'un partage de la fonction RH.

Pour l'année 2024 le budget des Ressources Humaines devrait connaître une progression par rapport au BP 2023 de + 4 %, soit + 11,5 M€ pour atteindre 296,8 M€ en dépenses de fonctionnement et 453 000 € en dépenses d'investissement (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le nouveau SIRH).

En fonctionnement, la progression des crédits concerne à 97 % les dépenses relatives à la paie des agents. Plus de 75 % de cette progression est liée aux mesures réglementaires exogènes et 25 % à quelques mesures endogènes.

L'incidence financière des décisions gouvernementales (mesures récentes au profit de la rémunération des fonctionnaires, mise en place de la réforme des retraites, avancements d'échelons) est estimée à près de 8 M€.

S'y ajoutent les dispositions internes (avancements de grade, promotions internes, ajustement du référentiel des métiers) évaluées à 2,5 M€ ainsi que les créations de postes et intégrations DIR EST, partiellement compensé par le renouvellement du personnel entraînant inévitablement des vacances de postes, dont le surcoût global est estimé à 700 000 €.

Au-delà des dépenses de personnel, le budget progresse de plus de 400 000 € afin d'ajuster les crédits relatifs aux déplacements et aux titres restaurant à l'évolution constatée en 2023.

Si l'on ne tenait pas compte des mesures imposées ou impulsées par l'Etat et évoquées ci-dessus, l'augmentation des dépenses de fonctionnement du budget des ressources humaines se limiterait à 3,1 M€, soit + 1 %.

Enfin, les recettes de fonctionnement 2024, d'un montant de 13,2 M€, progressent de + 12,9 % par rapport à 2023, soit + 1,5 M€ du fait principalement du renouvellement du financement des postes MAIA par l'ARS.

B. Politique Ressources Humaines

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	262 053 384,63	285 371 395,87	296 845 291,87	11 473 896,00	4,02%	1 305 000,00
	Investissement	0,00	467 000,00	453 000,00	-14 000,00	-3,00%	0,00
Dépense		262 053 384,63	285 838 395,87	297 298 291,87	11 459 896,00	4,01%	1 305 000,00
Recette	Fonctionnement	14 293 877,53	11 733 865,00	13 247 471,00	1 513 606,00	12,90%	0,00
	Investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
Recette		14 293 877,53	11 733 865,00	13 247 471,00	1 513 606,00	12,90%	0,00

C. Présentation des secteurs de la politique Ressources Humaines

Le budget des ressources humaines est principalement constitué de la rémunération des agents de la Collectivité (hors assistantes maternelles), celle-ci représente plus de 95 % de la totalité. Les autres dépenses (déplacements, formations, action sociale...) sont nécessaires au bon fonctionnement de notre structure ainsi qu'à l'exercice des missions de chacun ; elles participent également à l'attractivité de notre collectivité.

1. CdR PAIE

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	249 398 176,51	271 929 110,00	283 000 006,00	11 070 896,00	4,07%	0,00
	Investissement						
Dépense		249 398 176,51	271 929 110,00	283 000 006,00	11 070 896,00	4,07%	0,00
Recettes	Fonctionnement	11 067 092,78	8 533 865,00	10 112 471,00	1 578 606,00	18,50%	0,00
	Investissement						
Recette		11 067 092,78	8 533 865,00	10 112 471,00	1 578 606,00	18,50%	0,00

Dépenses de fonctionnement – P021 – Rémunération des agents

En 2024, la masse salariale sera encore nettement impactée par les mesures gouvernementales de revalorisations salariales annoncées en juin 2023. Du fait de ces dispositions qui s'imposent à la Collectivité, les dépenses de personnel progressent de 8,4 M€. On y retrouve les mesures 2023 ayant un effet année pleine en 2024 ainsi que celles qui seront mises en place l'année prochaine.

L'effet des mesures 2023 s'élève à plus de 3 M€ :

- Hausse de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 : 1,7 M€
- Modification des grilles indiciaires des premiers échelons des catégories C et B (ajout de 0 à 9 points) au 1^{er} juillet 2023 : 370 000 €
- Mesures complémentaires au soutien du pouvoir d'achat et pour faciliter le quotidien (reconduction de la GIPA, revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs, augmentation du barème de monétisation des CET) : 150 000 €
- Avancements d'échelons 2023 effet année pleine : 800 000 €

S'y ajoutent les nouvelles mesures 2024 pour un montant de 5,35 M€ :

- Ajout de 5 points à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 : 2,4 M€
- Augmentation de 1% de la cotisation CNRACL pour financer la réforme des retraites : 1,3 M€
- Avancements d'échelons 2024 : 1,2 M€
- Mise en œuvre de la 2^{ème} campagne du droit d'option pour les personnels des routes transférés dans le cadre de la création de la CeA : 450 000 €

En complément de ces mesures exogènes, le budget 2024 comprend 2,7 M€ de dépenses prévisionnelles liées aux mesures internes :

- Ajustement du référentiel des métiers au 1^{er} juillet 2023 : 1,5 M€
- Avancements de grades et promotions internes 2023 impact en année pleine 2024 : 1 M€
- Recrutements sur les postes MAIA vacants : 900 000 €
- Recrutements sur les postes créés en 2023 lors du vote du BP et de la DM1 : 1,3 M€
- Recrutements pour la campagne de vaccination contre le papillomavirus dans les collèges : 220 000 € (intégralement compensé)
- Transfert des médecins vacataires sur le budget de la DGA Solidarité : - 70 000 €

- La potentielle marge dégagée sur les vacances de postes viendra réduire les nouvelles dépenses, elle est estimée à 2,1 M€.

A noter que le gouvernement poursuit les chantiers sur l'attractivité de la fonction publique. Au courant de l'automne seront lancés les négociations et les groupes de travail sur la refonte des accès à la fonction publique, des parcours de carrière et des rémunérations. La revalorisation des grilles indiciaires permettrait de tenir compte de l'écrasement des échelles de rémunération du fait notamment de la revalorisation du SMIC. Ces propositions budgétaires ne tiennent pas compte à ce stade de cette perspective.

Il est donc proposé d'inscrire **283 000 006 € de crédits de paiement.**

Recettes de fonctionnement – P021 – Rémunération des agents

Le renouvellement du financement des MAIA par le Dispositif d'Appui à la Coordination permet d'augmenter le volume des recettes. Une dotation estimée à 1,7 M€ est prévue en 2024 tout en sachant que les modalités de mise en œuvre et de participation financière ne sont pas encore connues à ce jour.

Une autre participation est également attendue pour le recrutement de 5 professionnels de santé dans le cadre de la campagne de vaccination contre le papillomavirus dans les collèges. Sont prévus 220 000 € en 2024.

L'évolution des recettes est minorée par des financements exceptionnels touchés en 2022 et 2023 concernant la mise en place du Ségur de la Santé (219 k€) et celui pour les conseillers numériques d'Alsace (200 k€).

Il est donc proposé d'inscrire **10 112 471 € de crédits de paiement.**

2. CdR FORMATION

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	692 419,11	1 105 000,00	1 105 000,00	0,00	0,00%	1 305 000,00
	Investissement						
Dépense		692 419,11	1 105 000,00	1 105 000,00	0,00	0,00%	1 305 000,00
Recette	Fonctionnement	0,00	115 000,00	0,00	-115 000,00	-100,00%	0,00
	Investissement						
Recette		0,00	115 000,00	0,00	-115 000,00	-100,00%	0,00

Dépenses de fonctionnement – P022 - Formation

Au regard du taux d'exécution budgétaire de ce programme en 2022 et 2023 il est proposé de maintenir le niveau de 2023 malgré le désengagement de l'Etat sur la participation aux frais pédagogiques des contrats d'apprentissage dont le surcoût 2024 est estimé à 200 000 € pour la Collectivité.

Il est également prévu de passer le budget de la formation en autorisation d'engagement du fait de l'émargement de nombreuses formations sur des périodes pluriannuelles. La facturation se faisant souvent en fin de parcours il est plus adapté d'utiliser des AE pour cette thématique.

Il est donc proposé d'inscrire **1 105 000 € de crédits de paiement et 1 305 000 € en autorisation d'engagement.**

Recettes de fonctionnement – P022 - Formation

La participation de l'Etat aux frais de formation dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté pour les formations à destination des travailleurs sociaux n'est pas affectée au budget de la DRH mais à celui de la DGA Solidarité pour 115 000 €.

Il est donc proposé d'inscrire **0 € de crédits de paiement.**

3. CdR DEPLACEMENTS

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	1 746 799,16	1 900 000,00	2 000 000,00	100 000,00	5,26%	0,00
	Investissement						
Dépense		1 746 799,16	1 900 000,00	2 000 000,00	100 000,00	5,26%	0,00
Recette	Fonctionnement	1 746 799,16	1 900 000,00	2 000 000,00	100 000,00	5,26%	0,00
	Investissement						
Recette		1 746 799,16	1 900 000,00	2 000 000,00	100 000,00	5,26%	0,00

Dépenses de fonctionnement – P024 – Frais généraux

En raison du nombre de déplacements plus importants en 2023, de l'augmentation tarifaire de la SNCF, de la commande de cartes FLUO et de tickets de tram, le niveau de consommation budgétaire de ce programme a évolué à la hausse. 100 000 € supplémentaires seront nécessaires au minimum pour 2024 par rapport au BP 2023.

Il est donc proposé d'inscrire **2 000 000 € de crédits de paiement.**

4. Cdr RESSOURCES HUMAINES

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	10 215 989,85	10 437 285,87	10 740 285,87	303 000,00	2,90%	0,00
	Investissement	0,00	467 000,00	453 000,00	-14 000,00	-3,00%	0,00
Dépense		10 215 989,85	10 904 285,87	11 193 285,87	289 000,00	2,65%	0,00
Recette	Fonctionnement	3 226 784,75	3 085 000,00	3 135 000,00	50 000,00	1,62%	0,00
	Investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
Recette		3 226 784,75	3 085 000,00	3 135 000,00	50 000,00	1,62%	0,00

Dépenses de fonctionnement P023 – Action sociale

Le Comité National d'Action Sociale est un organisme qui œuvre pour le mieux-être des personnels territoriaux, en leur offrant des services et des avantages sociaux. Après un gel de 3 ans de la cotisation annuelle à 212 € par agent, une réévaluation est prévue en 2024. L'hypothèse retenue est une augmentation de 3,5% pour atteindre 220 €. Aussi, en raison des flux de personnel chaque année une centaine d'adhésions supplémentaires est à prévoir. Le surplus par rapport à 2023 est de 69 000 €.

Une autre action est quant à elle réduite de 6 000 € par rapport à 2023 puisque dans le cadre du conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), le budget 2024 est calqué sur le plan de financement à 92 000 €.

Il est donc proposé d'inscrire **2 114 000 € de crédits de paiement.**

P024 – Frais généraux

Les frais généraux hors déplacements regroupent les frais médicaux (prévention, accidents de travail...) ainsi que les prestations externes utiles aux ressources humaines (cabinets de recrutement, bilans de compétences, participations aux frais de concours...). Y sont également intégrés, les frais de personnel remboursés à l'Eurométropole de Strasbourg suite au transfert des compétences départementales sur son territoire.

Dans cet ensemble, le montant dédié à l'opération Caisse départementale de retraite est reconduit en 2024 pour 51 000 € (montant 2023 après DM1), soit + 16 000 € par rapport au BP 2023. Cette caisse du cadre local est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignation et verse des pensions de retraite ou de réversion aux anciens agents.

Aussi, à la suite de plusieurs alertes réceptionnées par le service accompagnement médico-social des agents, il est proposé de revoir à la hausse le budget consacré aux accompagnements psychologiques collectifs. Il est prévu d'inscrire 10 000 € supplémentaires sur l'opération médecine.

S'ajoutent également, l'inscription de 10 000 € pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle des actions qui figureront dans le nouveau plan 2024-2026 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Collectivité et 5 000 € pour les actions qui seront mises en place dans le cadre de la semaine Qualité de vie au travail.

Enfin, 100 000 € supplémentaires sont inscrits dans le cadre des accompagnements et audits organisationnels demandés par les Directions, des assistances à maîtrise d'ouvrage pourront ainsi être commandées pour accompagner au mieux ces changements.

Il est donc proposé d'inscrire **2 846 285,87 € de crédits de paiement.**

P2460001 – Maison de vacances Wangenbourg RH

Les dépenses concernent essentiellement les frais pour les colonies de vacances en faveur des enfants des agents de la CeA.

Il est proposé d'inscrire le même montant qu'en 2023 à savoir **110 000 € de crédits de paiement**.

P0040002 – Tickets restaurant (secteur Moyens Généraux – Restauration des agents)

En 2023, le niveau de consommation des crédits affectés aux tickets restaurant progresse en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, une centaine. Cette évolution s'explique notamment par la mise en place à partir d'octobre de la dématérialisation des titres restaurant. 100 000 € supplémentaires seront nécessaires au minimum pour 2024 par rapport au BP 2023.

Il est donc proposé d'inscrire **5 670 000 € de crédits de paiement**.

Globalement, au CdR RESSOURCES HUMAINES dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire **10 740 285,87 € de crédits de paiement**.

Dépenses d'investissement – P024 – Frais généraux

Pour la mise en place au 1^{er} janvier prochain de son nouveau système d'information en ressources humaines convergé, la Direction des ressources humaines a été assistée par un assistant à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de payer les prestations réalisées et pour lesquelles le cahier des clauses techniques particulières prévoyait un règlement en 2024.

Il est proposé d'inscrire **453 000 € de crédits de paiement**.

Recettes de fonctionnement

P023 – Action sociale

Les recettes d'actions sociales concernent principalement le financement des actions en faveur des agents en situation de handicap dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique).

Il est proposé d'inscrire le même montant qu'en 2023 à savoir **140 000 € de crédits de paiement**.

P2460001 – Maison de vacances Wangenbourg RH

Ces recettes proviennent des locations de gîtes ou hôtellerie ainsi que de la restauration sur le site.

Il est proposé d'inscrire un montant identique à 2023 soit **160 000 € de crédits de paiement**.

P0040002 – Tickets restaurant (secteur Moyens Généraux – Restauration des agents)

Ce montant représente 50 % des dépenses liées aux titres restaurant, pourcentage correspondant à la participation de la Collectivité.

Il est donc proposé d'inscrire **2 835 000 € de crédits de paiement**.

Globalement, au CdR RESSOURCES HUMAINES recettes de fonctionnement, il est proposé d'inscrire **3 135 000 € de crédits de paiement**.

D. Ajustement du tableau des emplois et créations de postes

Afin de permettre à la Collectivité européenne d'Alsace de déployer ses différentes politiques, il vous est proposé de créer les emplois mentionnés en annexe 3 et d'ajuster le tableau des emplois en conséquence.

Tous les emplois permanents nouvellement créés ont vocation à être pourvus en priorité par des fonctionnaires. Toutefois, en raison des besoins des services concernés, la procédure de recrutement par voie statutaire peut à certaines occasions s'avérer infructueuse.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public sur la base des articles L.332-8 et 9 du Code Général de la Fonction Publique, pour pourvoir les emplois permanents énoncés à l'annexe X.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

E. Recours à d'autres agents contractuels

Les Collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels :

- temporairement pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L.332-23 du CGFP) ;
- temporairement pour mener à bien un projet ou une opération identifiée. L'échéance du contrat est la réalisation du projet ou de l'opération (article L.332-24 du CGFP) ;
- sur des emplois permanents pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (article L.332-13 du CGFP) ;
- sur des emplois permanents pour faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article L.332-14 du CGFP).

Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité et la continuité du service public, il vous est proposé de m'autoriser par principe à recruter, le cas échéant, des agents contractuels de droit public sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, en vertu des articles L.332-23, L.332-24, L.332-13 et L.332-14 du CGFP et, par ailleurs, à fixer les montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience.

Ces emplois sont vacants au tableau des emplois de la Collectivité et les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Par ailleurs, il vous est également proposé de m'autoriser à recruter, le cas échéant, des personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et d'appliquer pour ces personnels le principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait.

II. POLITIQUE D'AIDE AUX TERRIOIRES

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

La politique d'aide aux territoires a pour objectif d'accompagner et de soutenir les collectivités locales, associations et autres établissements publics et opérateurs dans le déploiement de projets d'investissement en territoire. La politique d'aide aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace contribue au développement et à l'aménagement du territoire alsacien, à travers des subventions d'investissement majoritairement, mais également en fonctionnement et grâce à de l'ingénierie de projet et de la mise en réseau de partenaires.

La Collectivité européenne d'Alsace a décidé la mise en place de 4 fonds d'aide aux acteurs du territoire :

- Le Fonds Communal Alsace (FCA) ;
- Le Fonds Attractivité Alsace (FAA) ;
- Le Fonds d'Innovation Alsace (FI) ;
- Le Fonds de Solidarité Territoriale (FST).

En 2023, au titre de ces 4 fonds la Collectivité européenne d'Alsace a soutenu plus de 900 partenaires locaux pour un montant d'aide s'élevant à plus de 35 M€. Elle a par ailleurs attribué 5 M€ de subventions pour les deux services d'incendie et de secours (SIS) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour mener à bien leurs projets d'aménagement et leur petits investissements locaux.

En 2024 la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra la mise en œuvre de sa politique de contractualisation avec notamment l'application des conventions d'agglomération avec :

- La Communauté de Communes de Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis ;
- Mulhouse Alsace Agglomération ;
- La Ville de Mulhouse ;
- Colmar Agglomération et la Ville de Colmar.

A noter également, le démarrage des travaux en vue de l'adoption d'une convention d'agglomération avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Ville d'Haguenau.

Ces conventions ont vocation à inscrire dans la durée le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et les grandes agglomérations du territoire alsacien afin de mettre en avant les apports de chacun dans le développement et l'aménagement des infrastructures essentielles au développement économique, humain et social des territoires.

Tout au long de l'année 2024 la Collectivité européenne d'Alsace continuera d'être présente auprès de ses partenaires en territoire et de soutenir leurs projets au titre des 4 fonds de la contractualisation. Elle continuera également à verser les subventions engagées au titre des précédentes contractualisations du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont 2024 sera la dernière année de validité des aides.

Ce sont au total 34 M€ de crédits en investissement qui seront prévus pour le paiement des subventions liées aux dispositifs de contractualisation et 50 M€ d'engagements d'AP pour attribuer de nouvelles subventions pour de nouveaux projets. 200 000 € sont également prévus en fonctionnement pour les aides au titre du fonds d'innovation.

Comme en 2023, la Collectivité européenne d'Alsace sera présente auprès des deux SIS alsaciens pour apporter une aide de 4 M€ pour leurs investissements locaux.

Enfin, 2024 sera également l'année qui devra voir se réaliser la convergence au titre du Fonds Urbain et de la politique de la ville à l'échelle alsacienne, pour laquelle le budget de 500 000 € est proposé en reconduction.

B. Politique Aide aux territoires

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	601 971 €	700 000 €	700 000 €	0 €	0,00%	0 €
Dépenses d'investissement	42 730 164 €	46 290 000 €	38 000 000 €	-8 290 000 €	-17,91%	2 744 939 €
Total dépenses (A)	43 332 135 €	46 990 000 €	38 700 000 €	-8 290 000 €	-17,64%	2 744 939 €
Recettes de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Recettes d'investissement	2 052 229 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Total Recettes (B)	2 052 229 €	0 €	0 €	0 €		0 €

C. Présentation des secteurs de la politique Aide aux territoires

La politique d'Aide aux territoires comporte trois secteurs budgétaires :

- Développement et attractivité ;
- Solidarités territoriales ;
- Sécurité et incendie.

Il est proposé d'inscrire en dépenses pour le BP 2024 :

- 700 000 € de crédits de paiements en fonctionnement ;
- 38 000 000 € de crédits de paiement en investissement et un total d'autorisation de programme de + 2 744 939 €.

1.Secteur Développement et attractivité

1.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

P0560019 – Soutien à l'économie 500 000 €

La Collectivité européenne d'Alsace finance des projets au titre de la politique de la ville à travers le fonds urbain pour un montant de 500 000 € en crédits de fonctionnement, budget similaire à 2023.

2. Secteur Solidarités territoriales

2.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

P063 – Politique de développement territorial 200 000 €

La Collectivité européenne d'Alsace finance des projets au titre du Fonds d'Innovation pour un montant de 200 000 € en crédits de fonctionnement, budget similaire à 2023.

2.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

P062 – Fonds de soutien 4 000 000 €

La Collectivité européenne d'Alsace finance des projets au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour un montant de 4 000 000 € en crédits d'investissement et autorisation de programme. L'enveloppe est reconduite à l'identique par rapport à l'année 2023.

P063 – Politique de Développement Territorial 29 793 280 €

29 793 280 € de crédits de paiement sont prévus pour les paiements des subventions des deux anciennes contractualisations du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et pour les premières demandes de versements des aides au titre du Fonds Attractivité Alsace et du Fonds Communal Alsace.

Les crédits proposés sont en baisse d'un peu plus de 7 M€, l'année 2024 étant l'année de transition entre la fin des paiements des derniers dossiers des précédents dispositifs et la montée en puissance des nouveaux.

50 000 000 € sont également prévus en autorisation de programme pour attribuer des subventions en 2024 au titre du Fonds Attractivité Alsace et du Fonds Communal Alsace.

P064 – Projets structurants 206 720 €

206 720 € sont proposés au BP 2024 la fin du dispositif Contrat Territoire de Vie. Ce budget, proposé en baisse de 207 853 €, correspond au paiement des derniers dossiers encore actifs.

3. Secteur Sécurité et incendie

3.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

P036 – SIS 4 000 000 €

4 000 000 € sont proposés en crédits de paiement et en autorisation de programme pour soutenir les deux services d'incendie et de secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans leur programme d'investissement. Ces crédits sont en baisse de 1 000 000 € par rapport à 2023 en cohérence avec les besoins exprimés par les SIS.

III. Politique Innovation et Transformation Publiques

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

La politique d'innovation et de transformation publiques joue un rôle clé dans le pilotage de projets visant à simplifier la relation avec les usagers, favoriser la participation des citoyens, promouvoir la transition énergétique et écologique, accompagner la transformation numérique de la Collectivité (DATA, SSI, DPO) et cultiver l'intelligence collective au sein de la Collectivité.

Notre collectivité est aujourd'hui reconnue pour ses initiatives et la qualité des innovations portées :

- le Prix Territoria Or a été décerné à notre collectivité, dans la catégorie « démocratie implicative » parrainée par le Sénat, pour sa démarche de groupe testeurs de politiques publiques.
- le Prix Territoria Or a été décerné à notre collectivité, dans la catégorie « innovation managériale » parrainée par le CNFPT, pour sa démarche de simplification des courriers administratifs à destination des usagers.
- le Prix Territoria Argent a été attribué à notre collectivité, dans la catégorie « Attractivité territoriale » parrainée par la FDJ, pour le lancement de Okoté – plateforme de financement participatif générant des innovations sociales territoriales.
- le Trophée des territoires pionniers, qui récompense l'innovation et l'expertise scientifique, et valorise la méthode conjuguant les apports scientifiques du CEREMA et l'exploitation de Data satellitaire pour aménager les Ilots de fraîcheur Urbains.

Pour prolonger la dynamique initiée, la stratégie pour le service public alsacien a été adoptée avec une feuille de route structurée autour d'objectifs chiffrés(2023-2026).

De manière plus spécifique, la DITP soutient ;

- La coordination et le pilotage du projet d'envergure : Transformation publique / Service Public Alsacien / Projet d'administration
- Des projets à caractère stratégique et transversaux sur différentes thématiques : Silver Développement, Environnement & Transition énergétique, Economie Sociale & Solidaire, , Numérique, Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) ;
- Elle remplit des fonctions d'accompagnement et d'animation méthodologique en interne et en externe, ce pour le développement de l'innovation, l'élaboration de politiques publiques par les usages et le pilotage de projets de transformation ;
- Elle développe des fonctions de pilotage et d'accompagnement sur la question de la DATA avec l'enjeu de faire monter en gamme la collectivité sur le sujet.

2023 a vu un certain nombre de chantiers aboutir. Les deux premières années ont permis d'achever 61% des projets initialement identifiés pour mettre en œuvre les principes de proximité, d'efficacité et de citoyenneté, ce qui représente 32 projets aboutis. Ces projets concernent l'ensemble des directions de la collectivité et témoignent du caractère fondamentalement transversal du Service Public Alsacien. Ce bilan positif a été permis par l'engagement des élus et des agents qui ont œuvré pour un service public renforcé.

La CeA a adopté deux délibérations clefs pour la Direction celle sur la stratégie pour le service public alsacien (2023 – 2026) et celle sur la stratégie de transition énergétique et écologique (30 engagements pour 2023).

La DITP a décroché trois prix Territoria ainsi que le prix Territoires Pionniers dans la catégorie territoires résilients, ce qui témoigne de la qualité du travail effectué.

2024 doit permettre à la Collectivité de donner un essor encore plus fort au Service Public Alsacien avec :

- L'amélioration de la relation aux usagers. La relation aux usagers va encore être simplifiée pour leur permettre d'accéder à un service public de proximité, rapide et de qualité (simplification des courriers et formulaires, « dites-le nous une fois », développement de l'assistance à la constitution

de dossiers, réduction des délais de traitement, amélioration de l'accueil et notamment de la mise en relation téléphonique).

- Le développement de la participation des usagers et citoyens. Les progrès du service public seront permis par une volonté d'expérimentation et de test auprès des usagers renforcée (groupe testeurs de politiques publiques, comité d'usagers, « ateliers test »). Pour construire des politiques publiques au plus près des besoins, il faut interroger et comprendre ce que vit l'utilisateur in situ.
- La mise en oeuvre de projets innovants. L'innovation n'est pas une affaire de moyens mais avant tout d'état d'esprit. 2023 doit être l'année du développement de projets peu consommateurs en ressources mais vecteurs d'améliorations significatives pour nos usagers. Les prix Territoria nous encouragent à poursuivre dans la voie engagée, pour aller encore plus loin, nous miserons sur les benchmarks auprès d'acteurs extérieurs mais aussi sur la créativité des agents (réseau d'innovation interne, journée de la transformation publique).

B. Politique d'Innovation et Transformation Publiques

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	209 755,74	271 850,00	389 600,00	117 750,00	43,31%	0,00
Dépenses d'investissement	80 710,00	630 000,00	300 000,00	-330 000,00	-52,38%	-70 000,00
Total dépenses (A)	290 465,74	901 850,00	689 600,00	-212 250,00	-23,53%	-70 000,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00		0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00		35 000,00
Total Recettes (B)	0,00	0,00	142 500,00	142 500,00		35 000,00

C. Présentation des secteurs de la politique Innovation et Transformation Publiques

Programme Innovation - Opération Etude prospective (P2400001) 120 000 € de CP

Depuis 2019, La CeA est cosignataire de l'accord de consortium « Territoires de santé de demain » pour la mise en oeuvre du plan d'actions et des financements y afférents.

Dans ce cadre, la CeA a pu conduire une étude de faisabilité pour la création d'une Maison du Bien-Etre à Saverne. Cette étude a permis de dégager les éléments constitutifs et les enjeux financiers de ce projet. Une présentation a été faite au Président de la Collectivité européenne d'Alsace en janvier 2022, à l'issue de laquelle ce dernier a souhaité qu'une étude « preuve de concept » préalable soit conduite afin de s'assurer de la pertinence et l'efficacité d'une politique de prévention renforcée ainsi que des investissements publics pour un tel projet sur le territoire de Saverne et de la Communauté de communes Mossig Vignoble.

Pour conduire cette étude, un partenariat avec l'Hôpital de Saverne, et plus particulièrement avec son Unité de Prévention Santé, a été établi.

Cette opération doit permettre de financer l'étude (50% est financé par TSD, cf. recettes).

Programme Innovation - Opération Autres opérations Innovation (P2400006) 15 600 € de CP

Le budget de fonctionnement de 15 600 € sollicité pour ce programme vise notamment à développer l'usage d'un outil de facilitation en ligne qui permet de mener des sessions de travail sur un nouveau format - notamment à distance - et de manière participative, avec l'ensemble des élus, directions de la collectivité et les partenaires. Cet outil a d'ores et déjà été expérimenté par une partie des services et des élus et a démontré son efficacité. Il facilite et dynamise également les échanges à distance. Trois adhésions (réseau de protection des données, réseau de l'économie sociale et solidaire, réseau SPL) sont aussi inscrites dans ce budget.

Programme Innovation - Opération Projet d'administration (P240008) 5 000 € de CP

Ce projet est en voie de finalisation et donc le budget baisse de manière drastique (de 100 000€ - suite à la DM1 - à 5 000€)

Programme PSSI - Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (P242001) 150 000 € de CP

2024 est la quatrième année de déploiement de la PSSI. Elle s'inscrit dans la même logique et combine des actions de prévention des risques et des actions de sécurisation/traitements des incidents et **suppose un budget de 150 000€**. Le dispositif a démontré sa valeur lors d'attaques cyber en 2022.

Ce montant se décompose comme suit :

- 5 000 € pour la veille RSSI
- 15 000 € pour une campagne de phishing
- 15 000 € pour des investigations incidents cyber (CSIRT)
- 65 000 € pour la mise en œuvre des mesures de traitements des risques consécutives à l'analyse 2021
- 50 000 € pour des audits du système d'information et la sensibilisation des utilisateurs

Programme Open Data (P243002) 8 000 € de CP

Un montant de 8000€ est prévu pour des dépenses destinées à mieux valoriser les données de la Collectivité. Il comprend notamment l'achat de données.

Programme Numérique et transformation digitale – Opération Okoté (P245002) 91 000 € de CP

La mise en œuvre du dispositif « Okoté » a été inscrite au plan de rebond de solidarité et d'accompagnement durable des transitions (délibération N° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021) et a donné lieu à une seconde délibération détaillant les contours du projet (délibération N° CP-2021-8-1-4 du 20 septembre 2021). S'intégrant au service public alsacien, le dispositif vise à développer les coopérations territoriales en permettant l'alliance entre les citoyens, les associations, les entreprises et les collectivités pour des territoires plus inclusifs. La démarche « Okoté », qui se décline notamment via une plateforme digitale dédiée, porte plusieurs enjeux : renforcer la dynamique de coopération en territoire par des actions d'animation et proposer un nouveau modèle de cofinancement des actions et projets associant citoyens, entreprises et collectivités. Le dispositif a été récompensé d'un Prix Territoria et est désormais repris par d'autres collectivités.

Pour le déploiement du dispositif « Okoté », il est prévu au titre des frais de fonctionnement (frais de développement et de gestion de la plateforme, charges de personnels dédiés à l'accompagnement des projets) **un montant de 91 000€ en 2024**. Soit une baisse de 5000€.

Il est donc proposé **d'inscrire 389 600 € de crédits de paiement pour les dépenses de fonctionnement**.

1.1.1. Les dépenses d'investissement

Programme Innovation - Opération Etude prospective (P2400001) 35 000 € de CP

Le budget doit permettre l'achat de matériel dans le cadre de l'étude de prévention menée à Saverne

Programme PSSI - Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (P2420001) 10 000 € de CP

Il est prévu de mettre en œuvre des plans de continuité d'activité informatique et de reprise informatique (en cas d'attaque Cyber).

Programme Numérique et transformation digitale – Opération Okoté (P2450002) 55 000 € de CP

Il est prévu, au titre du financement du fonds d'abondement des projets, **un montant de 55 000€ en 2024**. Ces fonds permettent le financement des projets pour un effet multiplicateur élevé (50K€ permettent le financement de 150K€ de projets).

Programme Environnement transition énergétique – Ilots de fraîcheur (P2440004) 200 000 € de CP

En 2024 il est prévu de lancer – après des études de méthode et de faisabilité en 2022 – concrètement le dispositif avec des crédits de paiement à hauteur de 200 000 €. Le projet constitue un des piliers de la stratégie de transition énergétique et écologique « 30 engagements pour 2030

1.1.2. Les recettes de fonctionnement

Programme Innovation - Opération Etude prospective (P2400001) 55 000 € de CP

Sur le projet « Territoire d'innovation de santé - Etude d'impact Prévention Santé (Saverne) » et dans le cadre de la participation de la CeA au consortium Territoires de santé de demain, la collectivité pourrait bénéficier **d'un apport à hauteur de 50% du montant total** par la Banque des territoires.

Il est donc proposé **d'inscrire 55 000 € de crédits de paiement.**

Programme PSSI - Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (P2420001) 70 000 € de CP

La CeA a été retenue (10 places) pour obtenir une subvention dans le cadre du volet 2 du plan France Relance/parcours cyber, elle doit en retour s'inscrire dans un plan de réduction des risques.

1.1.3. Les recettes d'investissement

Sur le projet « Territoire d'innovation de santé - Etude d'impact Prévention Santé (Saverne) » et dans le cadre de la participation de la CeA au consortium Territoires de santé de demain, la collectivité pourrait bénéficier **d'un apport à hauteur de 50% du montant total** par la Banque des territoires.

Il est donc proposé **d'inscrire 17 500 € de crédits de paiement.**

IV. Politique Pilotage Stratégique et de la Performance

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

La Direction intervient dans les domaines de l'évaluation des politiques, l'appui aux services et aux élus pour des questions relatives au suivi financier de tous types de structures bénéficiant des aides de la CeA. Elle produit également des tableaux de bords décisionnels et conduit des évaluations de tout ou partie d'une politique.

Le travail sur la localisation des dépenses s'est poursuivi et certains chiffres ont ainsi pu être affinés, notamment :

- Localisation des dépenses réelles RSA par territoire
- Identification des sommes payées à des tiers sur les territoires (entreprises, professions libérales, associations ...)

Le tableau de bord Ressources humaines inclus également des données fines d'anticipation des départs à la retraite.

L'outil d'analyse financière des bilans et comptes de résultats de tous types de structures, a été modernisé et inclus désormais un volet comptes des collèges, dont l'implémentation se fait automatiquement.

La relance de l'activité évaluation est effective : l'évaluation de la Maison des aînés et des aidants de Sélestat a été réalisée.

2024 verra la poursuite des travaux de tableaux de bords et de localisation des dépenses, dont les méthodes de mise à disposition vont évoluer vers des outils plus interactifs.

L'outil ASSOFIN sera déployé dans toute la collectivité, et pourra servir de base à des outils décisionnels.

Un budget de 25 000 € est prévu pour couvrir le marché en matière de conseil de la collectivité pour toutes les questions relevant du droit privé et commercial. Un budget de 60 000 € est prévu pour d'éventuels audits à sous-traiter.

B. Politique Pilotage Stratégique et de la Performance

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	381 783,00	74 000,00	94 000,00	20 000,00	27,03%	0,00
Dépenses d'investissement	203 427,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%	0,00
Total dépenses (A)	585 210,00	89 000,00	109 000,00	20 000,00	22,47%	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total Recettes (B)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

C. Présentation des secteurs de la politique Pilotage Stratégique et de la Performance

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

P005O001 – Etudes et prestations AMO	85 000 € de CP
--------------------------------------	----------------

Il est proposé **d’inscrire 85 000 € de crédits de paiement** pour 2024 pour couvrir le marché en matière de conseil de la collectivité pour toutes les questions relevant du droit privé et commercial et pour d’éventuels audits à sous-traiter (P005O001-P005E01).

P005O003 – Adhésion réseaux données	9 000 € de CP
-------------------------------------	---------------

Il est proposé **d’inscrire 9 000 € de crédits de paiement** pour 2024 pour honorer la convention de financement avec la Région pour DataGrandEst soumise à la CP du 18 octobre 2021 et signée la 16 décembre 2021.

1.1.2. Les dépenses d’investissement

P005O004 – Acquisitions données	15 000 € de CP
---------------------------------	----------------

Il est proposé d’inscrire 15 000 € de crédits de paiement.

- 10 000 € de crédits de paiement pour l’acquisition de données, pour répondre aux besoins qui se font jour au fil de l’année.
- 5 000 € de crédits de paiement pour la subvention d’investissement à l’Eurométropole de Strasbourg, destinée à maintenir le référentiel. Il s’agit d’une mission, assurée par l’EMS, pérenne dans le temps.

V. Politique Service Incendie et Secours

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

Les Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont les garants de la sécurité des personnes et des biens sur le territoire alsacien. Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui les composent, interviennent pour porter assistance aux habitants, qu'il s'agisse d'incendies, d'accidents de la route, de sauvetages en montagne ou de catastrophes naturelles. Des hommes et des femmes engagées au service de la population, prêts à intervenir 24h/24 et 7j/7 pour assurer la sécurité de tous.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation ;
- la sensibilisation et le développement d'une culture de sécurité civile auprès de la population.

La proposition budgétaire 2024 relative à la contribution de notre collectivité aux budgets du Service d'Incendie et de Secours s'élève en fonctionnement à : 65 986 160 € (P036).

Il a été pris en compte une progression de 6,3 % de la contribution de notre collectivité, compte tenu des pressions importantes que subissent ces services. Ces taux de progression seront, évidemment réajustés au fur et à mesure de l'avancée des discussions au sein de ces Services d'incendie et de secours.

B. Politique Service Incendie et Secours

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	57 739 429,00	62 047 527,00	65 986 160,00	3 938 633,00	6,35%	0,00
Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total dépenses (A)	57 739 429,00	62 047 527,00	65 986 160,00	3 938 633,00	6,35%	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total Recettes (B)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

C. Présentation des secteurs de la politique Service Incendie et Secours

Pour le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67)

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au budget du SIS 67 pour 2024 s'élève à **37 212 693 €** en fonctionnement, soit une progression de 6,7 %, par rapport à celle de 2023.

En ce qui concerne la contribution au groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du bateau-pompe franco-allemand « Europa I », la contribution de la CeA sera identique à celle des années précédentes, soit **20 000 €**, en partage avec celle du SIS67, du même montant, pour constituer la contribution française au budget du bateau-pompe.

Pour le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS 68)

La contribution de la collectivité européenne d'Alsace s'élève à **28 753 467 €** en fonctionnement, soit une progression de 5,9 %, par rapport à celle de 2023.

1. **Les dépenses relatives à cette politique**

1.1. Budget relevant du CDR gestionnaire PILOTAGE STRATEGIE PERF.

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

P036O005 – Contribution SIS 67	37 212 693 € de CP
P036O004 – Contribution SIS 68	28 753 467 € de CP
P036O003 – SIS Bateau pompe	20 000 € de CP

VI. Politique Aménagement et Ingénierie

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

La politique de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de soutenir les collectivités locales dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'accompagner un développement équilibré du territoire alsacien. Elle regroupe la mission de personne publique associée en Urbanisme, la préparation des avis pour les dossiers présentés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial et le suivi des Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Elle s'appuie également sur l'animation et la mobilisation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, rassemblant aujourd'hui 20 membres incluant notre Collectivité et permettant de développer une offre d'ingénierie pour les collectivités.

Faits marquants 2023

L'année 2023 a été ponctuée de plusieurs faits marquants en matière d'aménagement et d'ingénierie :

- Plus de 80 dossiers traités au titre de la mission de personne publique associée et 10 projets dans le cadre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
- Structuration et élargissement du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace fort de 20 structures membres (y compris la Collectivité européenne d'Alsace) au service des acteurs locaux, notamment avec l'entrée de l'AFUT Sud Alsace, CITIA Aménagement et ALSABAIL ;
- Lancement de la gouvernance politique du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace en avril 2023 avec une première feuille de route sur le foncier et la maison alsacienne du XXI^e siècle ;
- Présentation dans les 7 Commissions Territoriales de l'offre de services du Réseau (notamment ADAUHR-ATD, ATIP, EPFA, ADIRA et ADEUS) sur le foncier et la stratégie d'aménagement économique à destination des communes et des intercommunalités pour répondre aux enjeux de la Loi Climat et Résilience et de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 ;
- Reconduction des partenariats pour des études avec l'ADAUHR-ATD, l'ATIP et l'ADEUS ;
- Signature d'une convention pour les moyens affectés à l'ATIP sur 2023-2025 ;
- Adhésion à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud Alsace ;
- Adoption de conventions d'objectifs pour 2023-2025 avec les deux parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges.

Orientations pour 2024 et les années suivantes

L'année 2024 sera marquée par les orientations suivantes :

- Elaborer la stratégie foncière de la Collectivité européenne d'Alsace liée au Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issu des objectifs fixés par la loi Climat et Résilience d'août 2021, afin notamment d'accompagner les collectivités sur la mobilisation du foncier et les nouvelles façons d'aménager, avec l'appui du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace ;
- Décliner la feuille de route politique sur les enjeux du foncier dans le cadre des travaux du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace et la mise à disposition d'outils au service des communes et intercommunalités (observatoire du foncier sur les zones d'activités économiques et l'habitat, cahier des charges pour les inventaires des zones d'activités, stratégie foncière avec l'appui méthodologique de l'EPFA Alsace) ;

- Accompagner des collectivités dans la trajectoire ZAN dans le cadre de la mission Personne Publique Associée pour les documents d'urbanisme et veille sur les travaux du SRADDET ;
- Améliorer la lisibilité des missions du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace au bénéfice des partenaires locaux ;
- Mise en œuvre et suivi des conventions d'objectifs partagés avec les deux parcs naturels régionaux et point d'étape à un an des actions engagées ;
- Poursuivre le soutien aux structures d'ingénierie (ADAUHR-ATD, ATIP, ADEUS, AFUT Sud Alsace, PNRBV et PNRVN).

B. Politique Aménagement et Ingénierie

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	5 183 091 €	4 838 519 €	5 007 000 €	168 481 €	3,48%	0 €
Dépenses d'investissement	125 287 €	121 000 €	92 000 €	-29 000 €	-23,97%	0 €
Total dépenses (A)	5 308 378 €	4 959 519 €	5 099 000 €	139 481 €	2,81%	0 €
Recettes de fonctionnement	92 979 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0,00%	0 €
Recettes d'investissement	12 904 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Total Recettes (B)	105 883 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0,00%	0 €

C. Présentation des secteurs de la politique Aménagement et Ingénierie

La politique Aménagement et Ingénierie comporte deux grands secteurs budgétaires : Urbanisme, Aménagement et Montagne et Politique de développement territorial.

Il est proposé de prévoir des crédits de paiement de **5 099 000 €**, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 5 007 000 €**
- Pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 92 000 €**

1. Secteur Urbanisme, Aménagement et Montagne (P060 et P061)

1.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 5 003 000 € de crédits de paiement.

P060001 : ADAUHR-ATD

1 790 000 € de CP

La participation financière à l'Agence Départementale pour l'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin – Agence Technique Départementale (ADAUHR-ATD) se répartit de la manière suivante :

- 495 000 € au titre de l'adhésion à l'ATD,
- 1 000 000 € pour les missions de conseil et d'assistance effectuées au profit des communes et intercommunalités ruraux au titre de la solidarité territoriale,

- 295 000 € pour les prestations « in house » en dépenses de fonctionnement pour des études et des accompagnements (données territoriales, mise à disposition du cadastre, observatoire du foncier, santé, sport, etc.).

P0600002 : ADEUS

296 000 € de CP

Le soutien à l'Agence de Développement et d'Urbanisme Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) représente 296 000 € pour la cotisation et la subvention de fonctionnement. La Collectivité européenne d'Alsace bénéficie d'études et d'un accompagnement dans les domaines de l'habitat, de la mobilité, du foncier et du scolaire.

P0600003 : ATIP

2 460 000 € de CP

Le soutien à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) se répartit de la manière suivante :

- 2 000 000 € pour la cotisation,
- 400 000 € de commandes de prestations d'études et d'accompagnement (urbanisme, procédures, projets routiers, aménagement, montagne, etc.),
- 60 000 € au titre de la compensation des coûts des arrêts maladie des personnels de la Collectivité européenne d'Alsace ayant intégré l'ATIP.

P0600007 : PPRT

30 000 € de CP

Pour l'année 2024, la Collectivité européenne d'Alsace devrait participer aux mesures foncières (acquisitions, sécurisation des sites, diagnostics, démolitions...) pour divers Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) alsaciens pour un montant de 30 000 €.

P0600009 : AFUT Sud Alsace

2 000 € de CP

La cotisation annuelle de la Collectivité à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud Alsace s'élève à 2 000 €, permettant de bénéficier des études disponibles dans le programme partenarial.

P0610009 : SYCOPARC

255 000 € de CP

La cotisation annuelle de la Collectivité au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN ou SYCOPARC) s'élève à 255 000 €, tenant compte d'une prévision de hausse de 1,5 %.

P06100010 : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

169 000 € de CP

La cotisation annuelle de la Collectivité au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) s'élève à 169 000 €, tenant compte d'une prévision de hausse de 1,5 %.

1.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 92 000 € de crédits de paiement.

P0600001 : ADAUHR-ATD

92 000 € de CP

La participation financière de la Collectivité à l'ADAUHR-ATD s'élève à 92 000 € pour les prestations « in house » d'accompagnement du suivi et des évolutions de la carte scolaire des collèges.

1.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

P0600003 : ATIP

80 000 € de CP

Une recette prévisionnelle de 80 000 € est prévue pour les refacturations des services fournis à l'ATIP par notre Collectivité (mise à disposition de postes informatiques, travaux d'impression et d'affranchissement).

D'autres recettes sont recouvrées sur d'autres budgets pour les loyers et la mise à disposition de véhicules. Pour l'année 2024, les recettes totales pour notre Collectivité sont estimées à près de 400 000 €.

2. Secteur Politique de développement territorial

Les crédits sollicités s'élèvent à 5 000 € de crédits de paiement.

2.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

P0630001 Rencontres dans les territoires et réseaux

5 000 € de CP

Une enveloppe de 5 000 € est dédiée aux rencontres territoriales, aux séminaires du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace et à la cotisation à l'Association Nationale des Pays et Pôles d'équilibres territoriaux.